

HSP

HSP/GC/24/L.1/Add.1

ONUMHABITAT

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains Distr. : limitée 17 avril 2013

Français

Original: anglais

Vingt-quatrième session Nairobi, 15–19 April 2013

> Projet de compte rendu du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-quatrième session

Additif

Annexe []

Résumé du Président du Conseil d'administration du dialogue sur le thème spécial de la vingt-quatrième session : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes

- 1. À ses 5° et 6° séances plénières, le mercredi 17 avril 2013, le Conseil d'administration a eu un dialogue sur le thème spécial de la session à savoir « le développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes ». Le dialogue a consisté en deux séances tenues dans la matinée et en deux autres séances dans l'après-midi du mercredi. Ont pris part à chacune des séances un animateur et un groupe d'intervenants, dont les membres ont fait des exposés, alors que les participants ont formulé des observations auxquelles les intervenants ont réagi. Les séances du groupe d'intervenants étaient précédées d'observations liminaires de la Présidente du Conseil d'administration, Mme Amal Pepple (Nigéria).
- 2. Dans ses observations liminaires, la Présidente du Conseil d'administration a souligné le fait que les villes étaient le moteur de la croissance économique, mais qu'en dépit de cette réalité une importante proportion de jeunes hommes et de femmes, de personnes dotées de compétences diverses et d'individus marginalisés vivant dans les villes ne bénéficiaient pas comme il le fallait d'une croissance économique urbaine rapide. Ils se heurtaient à d'énormes obstacles qu'ils les empêchaient de bénéficier équitablement des occasions qui leur étaient offertes d'exploiter pleinement leur potentiel. Le dialogue donnait l'occasion d'étudier la question de savoir comment les villes pourraient et devraient créer de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes dans un cadre respectant la sexospécificité. Pour atteindre cet objectif il était essentiel de mettre en œuvre des politiques efficaces propices à la création d'opportunités économiques pour tous les citadins. Des politiques appropriées en matière d'urbanisme, d'investissement dans le logement, d'infrastructure et de services, ainsi que des stratégies novatrices favorables au développement économique local et la fourniture d'un financement satisfaisant du développement urbain étaient autant de facteurs mettant les villes à même de créer des opportunités économiques équitables pour tous les groupes sociaux.

3. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif d'ONU-Habitat, M. Joan Clos, a souligné le rôle que jouaient les villes dans la création d'opportunités économiques pour tous et en portant leurs efforts sur les jeunes et les questions de genre. Seules des villes correctement planifiées et organisées pourraient être des moteurs de croissance, ce qui permettrait, en fin de compte, de distinguer les villes productives de celles qui ne l'étaient pas. L'analyse spatiale des villes était essentielle pour déterminer les facteurs qui contribuaient à leur productivité. Ainsi, lorsqu'une parcelle était qualifiée d'urbaine, sa valeur pouvait plus que décupler. Toutefois, cette augmentation de la valeur devrait être partagée par les parties prenantes urbaines dans le but de concevoir des villes plus équitables. Les bienfaits d'un urbanisme de qualité n'étaient pas seulement d'ordre économique mais étaient également sociaux et politiques.

A. Première séance : économie et agencement spatial des villes

4. La 1^{re} séance, qui s'est déroulée durant la première partie de la matinée, était animée par M. Michael Cohen, Directeur du Graduate Program in International Affairs at the New School de New York (États-Unis d'Amérique). Les présentateurs étaient M. Juan Carlos Duque, professeur à l'École d'économie et des finances de l'Université EAFIT de Médellin (Colombie); M. Abdul Mannan Khan, Ministre d'état chargé du logement et des travaux publics du Bengladesh, M. Castro Sanfins Namuaca, Maire de Nampula (Mozambique) et Mme Ana Falù, professeur-chercheur à l'Université nationale de Cordoba (Argentine).

1. Observations liminaires

- 5. La Présidente du Conseil d'administration a ouvert la séance en indiquant qu'elle serait consacrée à l'importance du rôle que jouait l'aménagement urbain lorsqu'il s'agissait de parvenir à un développement urbain durable.
- 6. M. Cohen a félicité ONU-Habitat pour le choix de ce thème, à savoir l'économie et l'agencement spatial des villes, précisant qu'il importait qu'ONU-Habitat reconnaisse l'intérêt qu'il y avait à s'intéresser à la façon dont les villes s'inscrivaient dans le processus du développement et à déterminer comment l'utilisation de l'espace, l'aménagement des villes et des sols permettaient de rendre une ville plus productive, équitable et durable. Il proposait d'inscrire le dialogue dans un contexte historique, celui d'une économie en crise permanente dans la plupart des pays, où le chômage était au centre des débats. Depuis 2008, les pays qui s'étaient relativement bien tirés de l'effondrement économique étaient ceux qui s'étaient attachés à traiter la question de l'emploi urbain en tant que principal facteur de redressement. Ces pays étaient en mesure d'accroitre la productivité, de réduire les inégalités et d'alimenter la croissance économique. Cela témoignait de l'importance que les villes pourraient revêtir pour l'emploi.
- 7. Au cours des 25 dernières années l'accent avait été mis sur des domaines urbains tels que le logement, les services et les infrastructures alors que l'on avait négligé la ville en tant qu'ensemble agencé, ayant une topographie déterminée, tout comme la question de savoir comment les projets influaient sur la ville elle-même. En mettant l'accent sur l'agencement des villes, il serait possible d'améliorer l'efficacité et l'équité spatiales, d'atténuer les incidences négatives des changements climatiques et de créer des opportunités économiques pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes. Ces réalités étaient vécues chaque jour par les citadins qui passaient de longues heures dans les transports pour se rendre sur leur lieu de travail, constataient les effets de la densité sur leur façon de vivre et qui étaient affectés par l'agencement spatial des villes et de leur densité.

2. Exposés des intervenants

- 8. Dans son exposé, M. Duque a montré comment la conception d'un ensemble de villes pouvait favoriser le bien-être social et économique en prenant pour exemple la région d'Urabà (Colombie), située dans le département d'Antioquia, qui couvrait une superficie de 11 000 km² et englobait 11 municipalités. Cette région, qui disposait d'une riche biodiversité et offrait certaines caractéristiques géographiques, connaissait aussi de graves problèmes sociaux, dont la pauvreté, l'impossibilité d'avoir accès à l'eau potable et l'insécurité alimentaire.
- 9. M. Duque a alors présenté le programme de l'état d'Antioquia qui avait pour objet de transformer la région d'Urabà en un pôle développement. On avait décidé de recourir à des méthodes analytiques quantitatives et d'aider à la prise de décision en matière de planification régionale car procéder de la sorte présentait plusieurs avantages allocation optimale des ressources, contribution à la dépolitisation du processus de prise de décision et offre de possibilités d'investissement intéressantes aux autorités locales.

- 10. Les principaux éléments ayant contribué au classement de la région étaient le tourisme, l'agriculture et les activités portuaires et industriels. Ces éléments avaient permis de déterminer les investissements de nature à favoriser la croissance économique et le bien-être social. Le projet avait aidé à la délimitation de la zone propice à la création d'un ensemble de villes en assignant une spécialisation économique aux différents centres urbains, en favorisant une plus grande mobilité entre les villes grâce à un système de transport industriel ainsi que privé et public et à la connexion de l'ensemble avec le reste du monde par voie terrestre, maritime, fluviale et aérienne.
- 11. M. Duque a également souligné la nécessité de traduire dans les faits, au niveau local, les décisions adoptées en matière d'investissement afin qu'elles déterminent l'agencement spatial des villes et leur croissance, et de faire des recommandations sur la densité urbaine et l'utilisation des sols. Il a été procédé, pour chacune des villes, à l'estimation de la croissance de la population et de leurs zones bâties afin d'analyser le potentiel de développement des zones urbaines dans le cadre de scénarios prévoyant une densité d'occupation des sols élevée, moyenne et basse. Cette analyse a débouché sur des recommandations privilégiant des villes compactes et des zones d'expansion. Des villes compactes étaient préférables en raison du moindre coût des transports et des infrastructures qu'elles permettaient et d'une moindre occupation des sols. Elles favorisaient aussi la compétitivité des marchés urbains en raison de leur proximité. Ce scénario était également préférable, car il contribuait à la préservation des fonctions de recharge des aquifères, qui constituaient un service écologique essentiel de la région, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité de la région.
- 12. Les zones d'extension ont été recensées et les phases de leur ouverture au développement définies afin d'orienter la croissance et de contribuer à la prévention de la spéculation sur le prix des terres, d'éviter les conflits dont elles sont à l'origine et de garantir leur disponibilité aux fins de croissance urbaine. La méthode a permis de parvenir à un consensus entre les différents niveaux des administrations et les diverses villes en ce qui concerne les stratégies de développement et la voie dans laquelle orienter le développement urbain.
- 13. M. Abdul Mannan Khan a insisté dans son exposé sur l'efficacité et l'intégration des espaces urbains au Bangladesh. La population urbaine du Bangladesh représentait 25 % de la population totale du pays dont 40 % vivaient sous le seuil de pauvreté. Bien que l'atténuation de la pauvreté progresse lentement, il était nécessaire de prendre dûment conscience de la contribution des pauvres à l'économie urbaine. Les établissements à faibles revenus de plus de 5 000 personnes vivaient sous la menace des expulsions et de l'exploitation, étaient caractérisés par des logements de mauvaise qualité et par un accès aux systèmes d'assainissement et à l'eau insuffisants. Les initiatives en cours des administrations en matière de logement bénéficiaient principalement aux groupes à revenus élevés de sorte que les établissements humains pauvres continuaient de proliférer à proximité des zones industrielles. La forte densité de population des établissements existants nuisait au dynamisme des villes et faisait obstacle à la mise en place de services essentiels comme l'approvisionnement en eau et les réseaux routiers.
- 14. Depuis l'an 2000, le Gouvernement bangladais avait mis en œuvre des projets d'atténuation de la pauvreté dans les villes en recourant à deux stratégies principales. La première consistait à fournir des services de base en milieu urbain, la seconde à développer les politiques en faveur de l'emploi. En outre, les efforts avaient porté sur la nécessité de garantir la sécurité d'occupation aux citadins pauvres afin d'éviter les expulsions forcées. M. Khan a également indiqué que les processus de transformation de l'ensemble des villes défavorisaient encore les pauvres et que le système d'aménagement des sols ne permettait pas de faire face aux transformations en raison de plusieurs obstacles, dont la lenteur de l'aménagement et la faiblesse des dispositions en matière de sécurité d'occupation concernant les pauvres.
- 15. Du fait de la création de nouveaux établissements au sein des municipalités ou de l'élévation de nouveaux établissements au rang de municipalité, les constructions entreprises par le secteur privé, souvent sans avoir été planifiées, créaient des nombreuses difficultés qui s'opposaient à la mise en place de réseaux de services essentiels. La prolifération anarchique du tissu urbain allait croissant, principalement en raison de l'inintérêt pour la planification d'ensembles urbains. Il y avait un décalage frappant entre les terres disponibles et leur utilisation du fait des insuffisances de la planification et de l'existence d'espaces publics inutilisés que le gouvernement cherchait à exploiter aux fins de développement et dans l'intérêt des pauvres. M. Khan a également insisté sur l'absence d'un lien clair entre le développement des infrastructures et le développement économique, ce qui se traduisait par un fossé entre la fourniture des services et l'occupation des sols. Ce problème pourrait être traité en adoptant des approches plus intégrées en matière de planification d'ensembles urbains qui prennent en considération les dimensions économiques et sociales ainsi qu'en assurant un appui au secteur du bâtiment.

- 16. M. Khan a également indiqué que la politique de la ville conçue en 2007 n'avait toujours pas été approuvée par le Parlement bangladais. Le projet, outre qu'il demandait que soient adoptées des stratégies de décentralisation du développement, devait répondre à la nécessité de déplacer certains établissements informels.
- 17. M. Namuaca a fait part de son expérience en tant que maire de Nampula qui était le centre logistique de la partie septentrionale du Mozambique. Comme partout dans le reste du pays, le taux de pauvreté atteignait 60 % à Nampula. On assistait à une différence en matière de gouvernance entre la période faisant suite à l'accession du pays à l'indépendance, qui avait été caractérisée par un gouvernement central omniprésent, et la situation actuelle caractérisée par une plus grande décentralisation. Dans le premier cas, toutes les décisions étaient prises par le gouvernement central tandis que la participation des parties prenantes et communautés locales faisaient défaut. Toutefois, depuis les années 90, la décentralisation avait permis aux administrations locales d'occuper un certain espace. Cela avait amené les maires et les assemblées municipales à s'engager. Les stratégies en matière d'urbanisation mises en œuvre avaient donc abouti à la mise en valeur des talents locaux, à la collaboration entre villes, et à la constitution de partenariats public-privé. Plusieurs accords avaient été conclus entre Nampula et des villes du Portugal, du Mozambique et du Brésil.
- 18. Les pratiques locales en matière d'aménagement urbain étaient devenues une nécessité en raison des pressions qu'exerçait la demande au niveau local. La décentralisation du financement avait contribué à atténuer l'incidence de la pauvreté. Deux cent quatre-vingts projets mis en œuvre avaient permis la création de plus de 1 000 emplois au niveau local. M. Namuaca se félicitait des instruments qui avaient été mis à la disposition des municipalités, du recours à des principes démocratiques et à un processus de prise de décisions plus rapide. Il conviendrait de favoriser davantage la nouvelle interaction entre les administrations locales et l'administration centrale. Il était nécessaire d'anticiper l'aménagement dans le but d'optimiser l'urbanisation. Il était également nécessaire de restructurer les périphéries des villes lorsqu'il était possible de créer une meilleure complémentarité entre activités traditionnelles et modernes et de mettre à profit cette complémentaire.
- 19. S'agissant de l'Amérique latine, Mme Ana Falù a indiqué qu'il était nécessaire d'accorder une place de premier plan à la question de l'inégalité des sexes au cours des sessions du Conseil d'administration. Il conviendrait que les femmes puissent utiliser les espaces publics des villes et en profiter, d'où la nécessité de favoriser leur inclusivité. La sous-évaluation du potentiel féminin avait abouti à une modification de l'agencement des villes, de sorte que l'aménagement urbain devait transformer ce processus. Les pays d'Amérique latine se développaient tandis que le chômage des femmes croissait. La vie des femmes dans les villes était façonnée par leur expérience spatiale, laquelle dépendait du lieu où elles vivaient ou de l'emplacement de leurs emplois. La plupart d'entre elles travaillaient dans le secteur des services, l'effectif des employés du secteur des soins aux personnes étant constitué pour 70 % de femmes. Nombre d'entre elles, en raison du caractère précaire de leurs emplois, ne jouissaient d'aucune protection sociale.
- 20. Ces femmes disposaient également de moins de temps que les hommes car elles avaient tendance à passer davantage de temps que ceux-ci dans leur milieu de travail. Les préjugés sexistes concernant les rôles féminins et masculins favorisaient ainsi une division de l'espace urbain en fonction du sexe. S'agissant de l'aménagement urbain, il était essentiel de se pencher sur les données concernant la sexospécificité et d'adapter ou de transformer en conséquence les pratiques en matière d'aménagement. Les femmes et les hommes n'habitaient pas les villes de la même façon dans la mesure où les femmes qui devaient concilier leurs obligations professionnelles et familiales, évoluaient dans un cadre temporel fragmenté alors que celui des hommes était beaucoup plus linéaire; ce fait devrait être au centre de l'aménagement urbain des pays en développement en général et de l'Amérique latine en particulier.
- 21. Soulignant l'importance des emplacements, elle a insisté sur la notion d'accès aux services tels que les transports, faisant état des violences auxquelles étaient exposées les femmes dans les transports publics dans certaines villes du Mexique. L'autonomie des femmes qui, sur le plan des symboles ne disposaient pas des mêmes ressources que les hommes pour évoluer dans l'espace urbain, était l'un des principaux éléments de son exposé. Elle soulignait qu'il importait que l'aménagement urbain insiste sur l'inclusivité.

3. Débat

22. Un consensus général s'est dégagé sur le rôle que pouvaient jouer les politiques publiques dans la détermination de la morphologie urbaine, le pilotage de l'urbanisme et la promotion du rôle économique des villes. Moyennant une implication active, l'État pouvait influer sur la configuration des zones urbaines, de façon à favoriser la production et un développement équitable. Cette implication devait s'inscrire dans les politiques urbaines nationales.

- 23. Parmi les principaux acteurs à même de favoriser une amélioration de la morphologie urbaine figuraient les maires, les urbanistes et les collectivités. Les maires et les administrations locales pouvaient contribuer à une configuration spatiale adéquate et susciter la participation des citoyens en utilisant les bons outils et des analyses fondées sur des preuves.
- 24. Une participante a souligné combien il importait de coordonner les différentes compétences afin d'assurer à la fois la modernisation et l'écologisation des villes ainsi que l'utilisation plus efficace des terres grâce à une utilisation multifonctionnelle des sols et à la création de davantage d'espaces publics. Elle a encouragé les urbanistes à contribuer au nouveau modèle urbain et à respecter ses huit principes.
- 25. Un autre participant a insisté sur l'importance de la participation et de l'autonomisation des communautés, qui offraient aussi des avantages économiques en favorisant la création de compétences. La question du vieillissement démographique et les nouveaux défis que ce phénomène posait pour la planification et le développement urbains ont également été mentionnés. Il était essentiel de connaître les différents points de vue des résidents pour assurer un aménagement des villes qui soit véritablement inclusif et fonctionnel pour tous, y compris le secteur informel. Il fallait mettre au centre des préoccupations les besoins des citadins, et ne pas s'attacher seulement à bien concevoir les villes.
- 26. Un participant a mis en avant le rôle que pouvait jouer le secteur privé pour ouvrir des perspectives différentes aux jeunes et aux femmes et à toutes les autres parties prenantes, ainsi que pour contribuer à une planification plus rationnelle des zones urbaines.
- 27. Une idée qui a été largement appuyée était que les femmes devaient faire partie intégrante de la planification et de l'économie urbaines. Les intervenants principaux ont reconnu qu'il fallait non seulement mieux évaluer les besoins et les rôles des femmes dans l'espace urbain, mais aussi leur donner les moyens de participer à la prise de décisions. Le rôle des femmes dans les processus décisionnels a été tout particulièrement souligné.

4. Remarques finales

28. Dans ses remarques finales, M. Cohen a réaffirmé que l'espace jouait un rôle important dans le développement urbain et devait se voir accorder une plus grande place dans les analyses et politiques économiques. La morphologie de la ville influait sur la création d'emplois et l'équité, comme en témoignaient les éléments d'information rassemblés dans différentes villes du monde. Il fallait absolument que soient à l'œuvre à tous les niveaux des institutions sensibles à la problématique de l'espace. En outre, l'urbanisme devait être envisagé comme un instrument clé dans la mise en place d'un cadre propice au travail des entreprises privées, des jeunes et des femmes, entre autres. Il était essentiel de souligner, toutefois, que ni la planification, ni l'espace, ni la morphologie n'était une fin en soi ; il s'agissait plutôt des moyens d'atteindre des objectifs économiques collectifs. Il fallait que voient le jour de nouvelles professions urbaines, plus à l'écoute des besoins économiques de tous les groupes et en mesure d'adopter des cadres d'analyse et d'action prenant en compte les considérations spatiales à différentes échelles – en envisageant davantage comme un tout le logement et les services urbains. Il était impératif de penser et d'agir dans une perspective spatiale.

B. Session 2 : Financement du développement urbain par le biais de la propriété foncière

1. Remarques liminaires

29. La Présidente du Conseil a ouvert la deuxième séance de la matinée consacrée au financement du développement urbain par le biais de la propriété foncière. Les intervenants étaient M. Yu-Hung Hong, Directeur exécutif, Laboratoire de la gouvernance foncière, et professeur adjoint invité, Département des études urbaines et de l'urbanisme du Massachusetts Institute of Technology (États-Unis d'Amérique); M. Mulenga Sata, adjoint au maire de Lusaka (Zambie); et Mme Rachelle Alterman, professeur d'urbanisme et de droit urbain, Institut de technologie, Haïfa (Israël). La séance a été animée par M. Cohen, qui a ouvert le dialogue en le reliant aux débats consacrés lors de la première séance aux aspects économiques de la morphologie urbaine. Il a insisté sur l'importance de l'espace et de la forme, soulignant que l'un des atouts les plus précieux de toute ville était la terre.

2. Déclarations des intervenants

30. Dans son intervention, M. Hong a décrit divers instruments de financement par le biais de la propriété foncière, comme la location et la cession de terrains publics, décrivant les expériences et les règles qui faisaient ressortir le mieux le bien-fondé de ces formes de financement, contribuant au progrès des villes vers l'autonomie. De nombreuses villes se trouvaient confrontées à une crise financière et n'avaient pas suffisamment de ressources pour répondre à la demande de services

- urbains. Ce n'était pas faute, pourtant, d'une grande créativité en matière de conception d'instruments, et l'intervenant a évoqué le travail mené par ONU-Habitat en coopération avec l'Outil de remembrement participatif et inclusif comme exemple d'approche d'autofinancement qui pouvait être utilisée pour financer le développement urbain.
- 31. Il a estimé que les opérations de location et de cession de terrains publics constituaient un moyen utile de lever des ressources publiques. La municipalité du Caire avait cédé une grande quantité de terrains en 2007, générant des recettes de 3,12 milliards de dollars, soit 117 fois le montant total des recettes issues des impôts fonciers. Beijing, Hong Kong, Mumbai et Sao Paolo avaient aussi eu recours au financement par le biais de la propriété foncière.
- 32. M Hong a estimé que la réalisation des objectifs budgétaires exigeait le soutien des institutions et des organes législatifs et a encouragé une réflexion sur la définition de la propriété publique foncière, sur l'état des inventaires du foncier public, sur les prix des biens, sur l'utilisation des terres et sur la transparence des procédures d'administration foncière. En outre, pour favoriser la location et la cession de terrains publics, ces différents éléments devaient être bien conçus. Il n'était pas souhaitable que le financement par le biais de la propriété foncière soit utilisé isolément et une coordination avec les autres instruments financiers était requise.
- 33. Dans son intervention, Mme Alterman a encouragé la transition du labourage des terres à l'utilisation des ressources foncières pour financer les villes. On constatait un regain d'intérêt dans les pays développés pour les instruments fonciers propres à générer des recettes. De nombreux pays manquaient de ressources, mais, vu leurs graves difficultés financières, les pays développement prêtaient un intérêt tout particulier à ces instruments Les villes de nombreux pays développés connaissaient une contraction, alors que celles des pays en développement étaient en expansion.
- 34. On pouvait distinguer trois grandes catégories d'instruments fonciers générateurs de recettes : la politique foncière publique, la récupération directe des plus-values et la récupération indirecte des plus-values, qui était celle à laquelle les économies avancées avaient eu recours le plus fréquemment. La pertinence de l'Outil de remembrement participatif et inclusif mis en point par ONU-Habitat et ses partenaires a été soulignée.
- M. Sata a indiqué que certaines villes, comme Lusaka, étaient confrontées à des défis énormes et a encouragé les acteurs à revoir la conception des politiques foncières. En Zambie, les terres appartenaient soit à l'État soit aux autorités traditionnelles. Celles appartenant à l'État pouvaient être loués aux citoyens au travers d'un certain nombre d'instruments. Les villes jouaient le rôle d'administrateurs fonciers par l'intermédiaire du Ministère des affaires foncières. La ville de Lusaka comptait actuellement 2.1 millions d'habitants, mais fournissait des services à près de 3 millions de personnes. Vu que 35 % de la population zambienne vivaient en zones urbaines, de fortes pressions s'exerçaient sur les logements disponibles et les infrastructures, les soins de santé et d'autres services et des approches intégrées et une politique cohérente devaient être appliquées en matière foncière dans tout le pays. La ville devait soit améliorer sa situation financière, soit rehausser sa cote de crédit pour pouvoir accéder à des financements. Lusaka étudiait actuellement les possibilités de mobiliser des ressources au moyen de l'émission d'obligations municipales et de partenariats public-privé pour reconstruire son parc de logements. L'intervenant a jugé souhaitable une refonte du cadre législatif et institutionnel régissant les collectivités locales et l'administration des terres en Zambie afin de répondre aux besoins d'une population urbaine en croissance rapide et de lever des fonds pour une amélioration de la prestation de services.

3. Débat

Le Ministre éthiopien de l'urbanisme et de la construction, M. Mekuri Haile, a précisé qu'en 36. Éthiopie, les terres étaient détenues par l'État et par le peuple et que la gouvernance foncière avait été institutionnalisée au moyen de dispositions réaffirmées dans la Constitution, la politique foncière, la législation et d'autres instruments opérationnels adoptés à tous les niveaux de l'administration. L'objectif de la politique foncière menée par l'Éthiopie était de jeter les bases d'une transformation sociale et économique efficace du pays, en assurant l'accès de tous les citovens aux services et à la terre, en tant que ressource stratégique fondamentale de la nation. Le pays avait cherché à atteindre cet objectif en assurant la transparence, l'équité, l'enregistrement des droits de propriété et la sécurité d'occupation ainsi qu'en mettant à disposition des terrains viabilisés pour le développement urbain. En faisant de la terre une ressource publique stratégique pour favoriser le développement économique, l'Éthiopie avait enregistré une croissance économique annuelle de 11 % au cours des neuf dernières années et avait mis en œuvre des plans pour faire passer l'économie du stade agraire au stade industriel. Addis-Abeba générait 50 % environ du PIB du pays, ce qui témoignait d'une relation saine entre l'urbanisation et le développement économique. Depuis 2006, l'Éthiopie viabilisait des terrains urbains pour la mise en œuvre de programmes intégrés de construction de logements. Grâce à ces

programmes, 245 000 logements avaient été construits, bénéficiant à 1,2 million de personnes. En outre, une occasion unique avait été offerte aux femmes d'accéder à la propriété, faisant des programmes en question un exemple d'initiative inclusive et soucieuse de l'égalité des sexes.

- 37. En réponse à une question, le Ministre éthiopien a affirmé que les politiques menées par son pays en matière de logement et de gestion foncière étaient fondées sur la volonté d'agir de façon positive en faveur des femmes, et que les femmes âgées de plus de 18 étaient admises à participer aux tontines.
- 38. Un intervenant s'est félicité du rôle joué par le Gouvernement éthiopien, dont l'action contrastait avec la situation observée dans nombre de pays du Sud, où les institutions étaient insuffisamment développées et où les marchés étaient désorganisés, ce qui se traduisait par une spéculation massive autour des terrains urbains. Il a ensuite demandé comment recourir au financement par le biais de la propriété foncière en Afrique, où les marchés fonciers étaient sous-développés, les registres fonciers étaient déficients et les institutions n'avaient pas de moyens.
- 39. Une autre intervenante a répondu en soulignant que les problèmes soulevés par la mauvaise qualité du système d'enregistrement foncier, les compétences insuffisantes des administrateurs et des politiques et la corruption étaient inévitables et qu'il n'existait aucun instrument ou ensemble d'instruments idéal pouvant y remédier. Elle a recommandé de mettre en place une panoplie de mesures sans privilégier l'une quelconque d'entre elles et de veiller à rester flexible, sachant que la plupart des pays avaient associé plusieurs approches.
- 40. Un autre intervenant a souligné qu'il n'était pas nécessaire que les villes satisfassent à toutes les exigences institutionnelles avant d'utiliser les outils de financement par le biais de la propriété foncière. A son avis, le cas de l'Éthiopie était un exemple de renforcement satisfaisant des institutions. Il a reconnu, cependant, que cela exigeait du temps et des efforts. Il a mis en garde les participants contre les pièges potentiels à éviter s'ils décidaient d'utiliser la terre comme une source de recettes pour financer des biens publics. Les institutions n'étaient pas parfaites et il n'y avait pas d'institution idéale lorsqu'il s'agissait d'étayer les instruments fonciers.
- 41. Un autre intervenant a ajouté que dans le domaine des instruments de financement par le biais de la propriété foncière, les avantages étaient plus évidents dans les systèmes de droits fonciers coutumiers et non structurés, où les intéressés avaient une connaissance informelle des propriétaires des terrains, de leur superficie et, souvent, de leur valeur.
- 42. Un représentant a fait savoir que, dans son pays, la terre n'était pas très chère. Le rapport entre la superficie terrestre et la population étant élevé, il se demandait comment la valeur foncière pouvait être accrue dans de telles circonstances. Un intervenant a répondu qu'une première étape nécessaire pour valoriser les terrains était de renforcer les infrastructures publiques. Une autre était d'améliorer les quartiers en rénovant les installations et les équipements, à la fois physiques et sociaux, ce qui générait ensuite une demande de logements et une augmentation de la valeur du foncier et des aménagements. En outre, les moyens devaient être donnés à la population d'imaginer son propre avenir urbain, y compris la façon dont les terres devaient être utilisées.

4. Remarques

43. Le modérateur a conclu la séance de dialogue en soulignant l'importance de l'espace urbain et de la morphologie des villes. Il a également souligné la nécessité de prendre en compte différents types d'instruments financiers et l'aptitude des institutions publiques à les utiliser. Il a noté que l'expérience éthiopienne était impressionnante, car elle avait permis de relier les considérations spatiales à la politique et à la planification urbaines. Il a suggéré qu'Habitat III devait être l'occasion de discuter de la morphologie urbaine et des possibilités plus réalistes de progrès que promettait une telle approche. Il fallait concevoir un nouveau système de fonctionnement des éléments centraux des villes, dans lequel la planification, l'espace et la forme seraient autant de déterminants de l'économie et des responsabilités urbaines.

C. Session 3 : La création d'emplois pour les jeunes des zones urbaines

1. Remarques liminaires

44. La première séance de l'après-midi a été animée par M. Joao Scarpelini, un entrepreneur social et un défenseur de l'autonomisation des jeunes au Brésil. Les intervenants étaient : M. Ivan Turok, Directeur exécutif adjoint, Unité de la performance et du développement économique, Human Sciences Research Council, Le Cap (Afrique du Sud); M. Moan Grero, parlementaire chargé de la surveillance, Ministère de la jeunesse et du développement des compétences (Sri Lanka); et Mme Stella Adhiambo Agara, membre du Conseil consultatif pour la jeunesse d'ONU-Habitat, Nairobi.

45. M. Scarpelini a ouvert la séance en déclarant que si l'urbanisation était le moteur de la prospérité du monde au vingt et unième siècle, le rôle que les jeunes pouvaient jouer dans ce contexte n'était pas bien appréhendé. L'importance démographique de la jeunesse, ainsi que son implication dans le programme de développement à tous les niveaux, étaient depuis longtemps sous-estimées. Il fallait néanmoins espérer que, moyennant un environnement favorisant l'égalité des chances, la représentation dans la gouvernance, l'éducation et des possibilités d'emplois sûrs, les jeunes pourraient être à l'origine de la création du capital économique et sociale nécessaire pour relancer le développement dans de nombreuses régions du monde. Il a souligné que le « renflement formée par la population de jeunes » pouvait être un « cadeau démographique », car la jeunesse savait tirer parti des avantages offerts par les villes et de l'abondance des biens et services qu'elles offraient.

2. Déclarations des intervenants

- 46. M. Turok a analysé la question de l'urbanisation rapide des pays les moins avancés et de la nécessité pour les gouvernements d'être plus attentifs à l'emploi et au développement économique. L'emploi des jeunes, surtout, constituait un enjeu important dans les villes à croissance rapide en raison de la structure par âge de la population. Les jeunes qui ne s'intégraient pas dans la population active après leurs études risquaient de se trouver marginalisés pour longtemps, ce qui représentait un gaspillage de ressources, une menace sociale et une charge pour l'État.
- 47. Différents points de vue ont été exprimés sur la création d'emplois, notamment le rôle des secteurs public et privé et l'équilibre à maintenir entre les deux. Le chômage des jeunes n'était qu'un symptôme du problème plus vaste du fort taux de chômage et du sous-emploi des ressources imputable aux déficiences structurelles du marché du travail et à la faiblesse de la demande de main-d'œuvre liée au manque de dynamisme de la croissance économique dans de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les inadéquations entre le nombre d'emplois disponibles et les chiffres de la population dans certains endroits constituaient aussi un obstacle structurel à l'emploi des jeunes. Le chômage des jeunes se distinguait en outre par le fait que les employeurs ne leur donnaient pas toujours l'occasion de faire leurs preuves, car ils étaient réticents à prendre les risques inhérents à des candidats inexpérimentés ou sous-qualifiés.
- 48. Parmi les mesures que pouvaient prendre les pouvoirs publics pour s'attaquer au chômage des jeunes devaient figurer des actions visant à la fois à stimuler la demande de main-d'œuvre et à renforcer l'offre de travail. Les administrations nationales avaient un rôle critique à jouer dans l'établissement des cadres d'action appropriés, mais les autres possibilités de création d'emplois devaient aussi être analysées. L'économie verte pouvait être motivante pour les jeunes, car elle ouvrait de nombreuses possibilités de transfert et de développement des compétences et des expériences de travail et était un moyen populaire d'attirer des financements internationaux. Les jeunes pouvaient influer sur les modes de consommation et de production, et la croissance devait être découplée de la consommation de ressources. L'économie verte offrait de nouvelles occasions aux jeunes de trouver des emplois durables et d'en créer et pouvait beaucoup contribuer à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les villes.
- 49. M. Grero a commencé son exposé en félicitant le Secrétaire général pour la nomination de l'Envoyé pour la jeunesse et a salué les évolutions prometteuses de l'initiative Jeunesse XXIe siècle. Il a décrit les mesures prises par le Gouvernement sri-lankais concernant les jeunes et les femmes. L'éducation devait être axée sur l'emploi, afin d'éviter que les exigences des jeunes ne soient pas adaptées aux besoins du marché de l'emploi. Citant des exemples inspirés de la situation du Sri Lanka, l'intervenant a estimé que la formation professionnelle était perçue à tort comme débouchant exclusivement sur un travail manuel. Le gouvernement de son pays s'employait donc à promouvoir la formation professionnelle dans les établissements scolaires et les universités, jusqu'à l'obtention d'un diplôme. La formation professionnelle visait à doter les jeunes des qualifications institutionnelles nécessaires pour renforcer leurs compétences et leurs capacités dans divers domaines technologiques. L'intervenant a également souligné l'importance de la participation des jeunes aux structures institutionnelles, comme les parlements et les conseils de la jeunesse.
- 50. Dans la perspective de la Conférence mondiale de la jeunesse, qui se tiendra au Sri Lanka en 2014 afin de servir de cadre à l'examen du programme de la jeunesse pour l'après-2015, M. Grero a invité toutes les parties intéressées et tous les États Membres de l'ONU à travailler ensemble à l'organisation de cette réunion.
- 51. Mme Agara a présenté sa définition de la création d'emplois, qui s'inspirait des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Réseau pour l'emploi des jeunes et qui avait été ultérieurement adaptée par le Sommet mondial pour l'emploi des jeunes. Cette définition reposait sur six piliers : employabilité, création d'emplois, équité, entrepreneuriat, environnement durable, autonomisation et éducation. Un des principaux obstacles à l'emploi des

jeunes était l'inadéquation des qualifications car les systèmes éducatifs ne répondaient pas aux besoins du marché. Il arrivait aussi que les gouvernements ne fournissent pas de structures adéquates pour tirer parti des possibilités de création d'emplois offertes par les ressources naturelles disponibles dans le pays (par exemple, parcs éoliens dans les pays venteux, mines de graphite dans les pays riches en graphite, etc.)

52. S'agissant de l'esprit d'entreprise, il était souvent reproché aux jeunes de rechercher des emplois au lieu d'en créer eux-mêmes. Il a été démontré que la création d'emplois ne contribuait pas à la durabilité et favorisait la dégradation de l'environnement. Si les initiatives d'autonomisation des jeunes étaient nombreuses de par le monde, elles étaient souvent mal coordonnées. Pour remédier à ces obstacles à l'emploi des jeunes, une législation habilitante et une discrimination positive étaient nécessaires. L'un des moyens les plus sûrs d'accroître véritablement la participation des jeunes au marché du travail était de croire en eux.

3. Débat

- 53. Un participant du secteur privé a suggéré des mesures pour s'attaquer au problème du chômage des jeunes. Il s'agissait notamment, au niveau mondial, de promouvoir l'accès des jeunes aux technologies de l'information et des communications et d'encourager des campagnes en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat des jeunes et, au niveau national et opérationnel, de mettre en œuvre des programmes globaux d'emploi des jeunes et de tirer parti des dernières évolutions dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Le participant a également suggéré de fonder les initiatives en faveur de l'emploi des jeunes sur un modèle de partenariat public-privé.
- 54. En réponse aux questions sur l'inadéquation des compétences dans les pays en développement et sur les stratégies à mettre en œuvre pour remédier à la situation contradictoire dans laquelle se trouvaient les pays en développement qui avaient besoin à la fois d'emplois à faible intensité de compétences pour se développer et d'emplois à plus forte intensité de compétences pour faire face au défi du chômage et du sous-emploi, un participant a souligné que les pays devaient doter les jeunes de compétences spécifiques répondant aux besoins nationaux en matière d'emploi.
- 55. Une participante a souligné la nécessité de favoriser les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de favoriser l'autonomisation des jeunes. Elle a mis en avant l'importance du dialogue social entre les gouvernements et les organisations afin de donner suite aux engagements pris concernant l'emploi des jeunes. Le renforcement des compétences devait recevoir un rang élevé de priorité et il était essentiel de donner à tous accès à l'éducation et à la formation.
- 56. Un autre participant a insisté sur l'importance de la participation des jeunes à la vie politique. Il a mentionné à cet égard la structure que le Gouvernement nigérian avait mise en place pour renforcer l'autonomie des jeunes participant à son Parlement national des jeunes. Il a également cité le programme du Nigéria sur les technologies de l'information et des communications, qui avait permis la création par des jeunes de plus de 200 entreprises dans ce secteur.

4. Remarques finales

57. M. Scarpelini a conclu la séance en déclarant que la jeunesse d'aujourd'hui constituait une génération nouvelle, riche de nouvelles idées et de nouvelles perspectives. Dans les métiers de la création se trouvaient réunis quelques-uns des domaines présentant de l'attrait pour les jeunes : la musique, la création artistique, le dessin industriel et la conception de logiciels, secteur en pleine croissance. Ces domaines offraient des débouchés économiques très importants et en expansion et comportaient de nombreuses activités étroitement liées aux aspirations des jeunes. Les gouvernements devaient soutenir et encourager ces activités, en mettant à disposition des conseils, des réseaux et des pépinières d'entreprises et en tirant parti des compétences des jeunes. Ils devaient également permettre aux jeunes de s'exprimer et leur donner plus d'espace et de liberté pour faire entendre leur voix. L'ingérence de l'État pouvait parfois compliquer et étouffer la créativité et l'activité des jeunes, et il fallait éviter de trop réglementer ou de créer des obstacles à la création d'entreprises.

D. Session 4: L'autonomisation économique des femmes

58. La dernière séance du dialogue a été animée par Mme Winnie sseur et directeur exécutif de l'Institut international pour le développement de l'Université de Nairobi. Les intervenants étaient : Mme Teresa Boccia, professeur d'urbanisme, Faculté d'architecture et Centre LUPT de l'Université de Naples Federico II (Italie); Mme Anne Beathe Tvinnereim, Secrétaire d'État, Ministère des collectivités locales et du développement régional (Norvège); M. Muchadeyi Masunda, maire de Harare (Zimbabwe); et Mme Christine Musisi, directeur régional, programme d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, Nairobi.

- 59. Dans ses remarques liminaires, Mme Tvinnereim a déclaré que la valeur de tout le pétrole possédé par la Norvège ne surpassait pas celle des femmes dans la vie économique. Elle a souligné l'évolution intervenue au cours des 40 années de mise en place de l'État-providence dans son pays, où était désormais assuré un taux d'activité élevé des femmes et des hommes grâce à la priorité accordée à la législation, aux régimes de sécurité sociale et à l'égalité des sexes. La possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle, afin d'assurer l'indépendance économique des femmes, avait été jugée primordiale. Au moyen de l'instauration de quotas et de la discrimination positive, l'équilibre entre les sexes avait pu être instauré dans les cabinets ministériels et les conseils locaux et de nouvelles lois avaient été adoptées pour accroître la participation des femmes aux conseils d'administration des sociétés privées et publiques. Les investissements dans les infrastructures ainsi que l'accès des femmes à des postes de décision politique avaient permis de renforcer l'émancipation économique des femmes. Le principal problème étant l'absence de la volonté politique requise pour prendre en compte les besoins des femmes à la vie politique.
- 60. M. Masunda a souligné que, dans la municipalité de Harare, peu de femmes occupaient des postes politiques ou exerçaient des fonctions techniques de haut niveau. La majorité d'entre elles travaillaient dans le secteur social, notamment la santé, l'éducation et les coopératives de logement. L'intervenant a insisté sur l'importance de l'association avec des acteurs clés du secteur privé pour soutenir l'autonomisation économique des femmes. En tant que maire, il jugeait important d'exploiter et de saisir toutes les opportunités pour donner aux femmes les moyens de s'émanciper.
- 61. Dans sa déclaration, Mme Boccia a estimé que l'urbanisation et la prospérité ne garantissaient pas l'égalité des sexes. L'urbanisation aggravait les inégalités et la pauvreté touchait davantage les femmes. Pour améliorer l'efficacité des politiques, il importait de comprendre les conditions de vie au quotidien des femmes et des hommes vivant dans les villes. Les femmes exerçaient essentiellement des tâches domestiques non rémunérées, dont la valeur monétaire était estimée à 39 % du PIB. Les politiques avaient un effet neutre et étaient souvent inefficaces lorsqu'elles ne prenaient pas en considération la problématique sexospécifique.
- 62. Depuis toujours, les femmes étaient reléguées dans les espaces privés, comme la maison, et ne jouaient pas un rôle actif dans l'espace public. Pour assurer la mobilité des femmes, il fallait concevoir des solutions complexes et à petite échelle, car leurs déplacements étaient souvent plus courts et plus nombreux que ceux des hommes. Parmi les principaux défis à surmonter d'urgence figurait la nécessité d'éviter une planification neutre et abstraite et de prendre en compte les besoins liés à la vie quotidienne de chaque personne dans la ville. Pour être viable, la planification devait être fondée sur de nouveaux critères associant quantité et qualité et n'étant pas définis en termes de densité et de fonctionnalité. Il fallait assurer un équilibre entre les secteurs privé et public, créer des espaces publics appropriés et garantir la proximité et la diversité culturelle.
- 63. Les plans et les programmes devaient impliquer ceux qui n'avaient jamais été impliqués dans la prise de décisions, comme les femmes, les jeunes et les communautés. Dans l'esprit du projet Europe 2020, la croissance devait être intelligente, durable et inclusive, et les femmes devaient être considérées comme une ressource et une source essentielle de compétitivité. Il fallait donc investir dans l'éducation et les soins de santé, donner aux femmes accès à des financements et prévoir des abattements fiscaux pour favoriser l'emploi des femmes et la création d'emplois. La non représentation des femmes dans les postes de décision était un problème majeur pour le développement durable de la ville. En conclusion, l'intervenante a déclaré que le principal enjeu était d'éliminer la souffrance, de respecter l'environnement et de la dignité humaine et de redistribuer les richesses entre les peuples et les territoires.
- Dans sa présentation, Mme Musisi a commencé par indiquer que l'urbanisation avait beaucoup à offrir aux femmes : des services, des emplois et une indépendance accrue ainsi qu'un changement dans la répartition des tâches au sein du ménage. Les femmes étaient confinées dans le secteur informel, qui n'était pas réglementé et se caractérisait donc par de bas salaires, de mauvaises conditions d'emploi et de longues heures de travail. La pauvreté imposait un lourd tribut aux femmes. Les systèmes économiques visaient généralement à assurer des conditions de survie, alors qu'il fallait dépasser cette approche et se préoccuper d'assurer une véritable autonomisation économique des femmes.
- 65. Les politiques d'aménagement urbain ne tenaient généralement pas compte des problèmes d'égalité des sexes, alors que les femmes, les enfants et les jeunes étaient plus vulnérables face à la criminalité et à la violence, ce qui limitait leur aptitude à participer à la vie de la cité. Les femmes se cantonnant dans les échelons inférieurs de l'administration, elles n'étaient pas en mesure d'influer sur les décisions qui concernaient leur vie ou la planification, la gestion et la gouvernance des villes. Elles

ne pouvaient prospérer économiquement que si des investissements étaient expressément réalisés pour autonomiser les femmes, assurer une bonne gouvernance, veiller à la prise en compte des problèmes d'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes ne soient plus vulnérables et puisent exploiter leur potentiel. Les terrains urbains faisant l'objet d'une forte demande, il fallait recourir à la discrimination positive pour permettre aux femmes d'avoir accès plus facilement aux marchés et aux services urbains.

4. Débat

- 66. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a souligné la féminisation de la pauvreté, en mettant en avant la nécessité de changer d'état d'esprit afin de ne plus voir dans les travailleurs informels des acteurs marginaux de la société et de les considérer comme des atouts. Pour autonomiser les femmes économiquement, il fallait admettre que l'économie informelle n'allait pas disparaître. Les administrations locales devaient adopter des politiques d'urbanisme appropriés mises au point en partenariat avec les travailleurs du secteur informel urbain.
- 67. Un représentant de l'Afrique du Sud a signalé que son pays s'employait à atteindre la parité entre les sexes au sein du parlement et des administrations locales, mais que cet objectif était difficile à réaliser en raison de l'opposition de certains partis politiques. Il était également difficile d'amener les femmes à assumer la direction d'entreprises.
- 68. Un représentant a estimé que l'essentiel n'était pas le nombre de femmes occupant des postes décisionnels et qu'il fallait plutôt reconnaître la contribution que les femmes pouvaient apporter à l'économie. Par exemple, dans son pays, une banque avait changé la situation des femmes en accordant des prêts qui leur permettaient de devenir autonomes. Les femmes contribuaient à l'économie, mais leur situation dans la vie de tous les jours était encore difficile. Il était important d'échanger les bonnes pratiques afin d'arriver à modifier l'action des décideurs.
- 69. Un représentant a déclaré que la pauvreté et l'inégalité étaient les deux principaux défis à relever et a estimé que la gestion des besoins de développement devait être confiée aux femmes. La volonté politique ne suffisait pas si elle n'était pas traduite dans la législation. Même si la volonté politique existait, les femmes devaient se prendre en charge et être plus proactives.
- 70. Un autre représentant a fait part des progrès accomplis dans son pays, où un quota de 30 % avait été récemment instauré pour assurer la participation des femmes aux conseils municipaux et au parlement. De plus en plus de femmes travaillaient dans des secteurs variés, mais elles n'avaient toujours pas le même accès au crédit que les hommes. Les femmes devaient se réapproprier la ville.
- 71. En réponse à différents commentaires, un intervenant a déclaré que l'urbanisation ne garantissait pas à chacun la prospérité. Les villes devaient assurer les infrastructures sociales, les services de santé et les équipements urbains indispensables pour permettre aux femmes de concilier plus facilement leurs activités domestiques et leur travail à l'extérieur. Cela impliquait, toutefois, que les hommes participent plus largement aux tâches du ménage.
- 72. Un autre intervenant a souhaité que les villes soient plus inclusives et accueillantes et prennent davantage en considération les besoins de leurs habitants. Un intervenant a souligné que les décideurs et les responsables devaient disposer d'éléments d'information fiables et qu'il fallait investir dans la collecte des données requises.
- 73. Un représentant d'un groupe mondial de plaidoyer s'appelant *Women in Informal Employment : Globalizing and Urbanizing* a demandé au Conseil d'administration de reconnaître que le travail informel jouait un rôle clé dans l'autonomisation économique des femmes et a demandé qu'ONU-Habitat consacre un programme de travail spécifique à l'économie informelle.

4. Remarques finales

74. La Présidente du Conseil d'administration a clos le dialogue en estimant qu'il avait appelé l'attention sur l'urgente nécessité de tirer parti du véritable potentiel des villes. Les participants avaient réaffirmé qu'un développement économique dynamique des villes constituait le fondement indispensable à un développement urbain durable, surtout si l'on voulait que la prospérité soit équilibrée et équitable. L'urbanisation et les villes déterminaient la croissance économique, mais pour que la croissance soit durable, elle devait être bien planifiée et bien gérée. Les participants avaient débattu de la question de savoir comment traduire cette priorité dans les politiques en matière d'urbanisme et comment allouer des fonds suffisants au développement urbain, notamment grâce aux outils de financement par le biais de la propriété foncière. Ils avaient également abordé les questions du chômage des jeunes en milieu urbain et de l'autonomisation économique des femmes. Les intervenants avaient fait part d'expériences très intéressantes, analysant les causes profondes du chômage des jeunes et la nécessité d'emplois à forte intensité de compétences et d'un plus large éventail d'objectifs économiques, passant en revue des projets intéressant expressément les jeunes,

comme les parlements de jeunes au Sri Lanka et au Nigéria, et soulignant des aspects comme la féminisation de la pauvreté urbaine, l'importance de l'économie informelle, le leadership des femmes et la nécessité d'une plus forte volonté politique dans la lutte contre les inégalités entre hommes et femmes en zones urbaines.